

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 Champ d'application

Monizze SA (ci-après « Monizze ») s'engage à fournir un service de paiement de type « titre-repas électronique » permettant aux Bénéficiaires de donner instruction à Monizze, en utilisant les moyens de paiement compatibles Monizze, d'exécuter un paiement sous forme de transfert de monnaie électronique en faveur de tiers, à concurrence du solde disponible sur son Compte Bénéficiaire Mealvoucher™ (CBM) au moment de cette instruction et conformément à la loi en vigueur en matière des titres-repas en général et des titres-repas électroniques en particulier.

Les titres-repas émis par Monizze sous la marque Monizze MealVoucher™ sont vendus au Client aux conditions ci-après.

Le Bon de Commande ou Contrat de service souscrit par le Client l'engage définitivement, Monizze n'étant tenue que moyennant l'acceptation par elle de celui-ci. Toute souscription à un ou plusieurs services de Monizze sur le site suppose la consultation et l'acceptation expresse des présentes conditions générales de vente, sans toutefois que cette acceptation ne soit conditionnée par une signature manuscrite de la part de l'utilisateur, conformément aux dispositions légales.

ARTICLE 2 Définitions

Bénéficiaire : un employé, un ouvrier ou toute autre personne travaillant pour le Client et explicitement indiquée par le Client comme étant en droit de recevoir des titres-repas en général, et des titres-repas électroniques en particulier, et ce en accord avec la législation belge en vigueur ainsi que les conditions d'éligibilité. La personne désignée par le Client devient Bénéficiaire du système Monizze dès l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation, publiées sur le site www.monizze.be.

Client : la partie contractante avec Monizze.

Compte : notre service prévoit la création d'un compte « titre-repas » par Bénéficiaire qui contient le solde individuel disponible. Un Bénéficiaire peut également avoir un compte « éco-chèque » auprès de Monizze étant accessible au travers de l'utilisation de sa Carte.

Contrat : l'ensemble du contrat conclu entre le Client et Monizze, comprenant le Bon de Commande (si applicable), le contrat de Services et les Conditions Générales.

Marchand : tout commerçant ou artisan, personne physique ou morale, ayant conclu un contrat d'acceptation pour le ou les instrument(s) de paiement émis par Monizze donnant accès au compte titre-repas conformément à la législation concernant l'utilisation des titres-repas.

Monizze SA : société anonyme ayant son siège à 18 avenue Roger Vandendriessche, 1150 Bruxelles et inscrite au registre des personnes morales sous le numéro de TVA BE0834.013.324.

Carte ou Moyen de Paiement compatible : tout instrument de paiement émis par Monizze – repas, éco, ou tout autre produit futur et permettant l'autorisation en ligne d'un paiement auprès d'un Marchand. Les Cartes « titres-repas » émises par Monizze sont de-facto compatibles pour l'autorisation des transactions d'éco-chèques ; et vice-versa.

Parties : le Client et Monizze.

Service : un service acheté par le Client et fourni par Monizze.

Site Internet : le site de Monizze www.monizze.be.

Utilisateur : toute personne utilisant le Site Internet.

ARTICLE 3 Obligations de Monizze

Monizze s'engage à :

3.1 Livrer au Client à l'endroit en Belgique convenu contractuellement entre les Parties, les Cartes des Bénéficiaires indiqués et ce endéans les dix (10) jours ouvrables (samedi non compris) de l'acceptation par Monizze de la commande du Client et de l'enregistrement du paiement du Client pour autant que les informations reprises dans la commande soient complètes et correctes.

3.2 Fournir les services de personnalisation choisis par le Client au titre du Contrat.
Le Client garantit, sans réserve aucune, à Monizze qu'il est en droit de faire usage des mentions demandées et dégage, de la même manière, Monizze de toute responsabilité à ce sujet en ce compris pour toute violation d'un droit de propriété intellectuelle d'un tiers qu'une telle personnalisation causerait.

3.3 Créer et créditer les comptes « titre-repas » des Bénéficiaires et ce dès réception (1) des paiements de la valeur faciale totale stipulée dans la commande, et ce dans les 48 heures suivant la constatation de leur réception, et (2) des paiements de toutes les prestations de Service échues et du montant de leur TVA.

3.4 Notifier les Bénéficiaires et/ou le Client suivant les conditions stipulées dans le Contrat, lorsqu'un compte Bénéficiaire est crédité.

3.5 Produire les Cartes automatiquement pour (1) tout Bénéficiaire repris dans une commande de titres-repas n'ayant pas encore de carte – l'unicité du Bénéficiaire étant garantie par l'utilisation du NRN - (2) toute carte bloquée valablement par le Bénéficiaire et/ou le Client (suite à une perte ou un vol) (3) toute carte venue à expiration, et de facturer au Client les coûts contractuels liés à la production des Cartes.

3.6 Fournir aux Bénéficiaires les fonctionnalités d'utilisation du service « titre-repas » suivantes :

- traitement en ligne des transactions de paiement « titre-repas » effectuées au moyen des Cartes Monizze ;
- débit des comptes « titre-repas » en mode First In First Out, les titres les plus anciens étant utilisés en premier ;
- consultation du solde, soit en ligne via extranet sécurisé, par téléphone, via une application mobile, soit via un SVI (Service Vocal Interactif) sans frais pour le Bénéficiaire, soit via SMS ;
- blocage de la Carte sans frais, via notre extranet sécurisé ou via l'application mobile, ou via le service Card Stop ou le helpdesk Monizze Bénéficiaire (à l'exception des frais de communication téléphonique) ;
- remplacement des cartes bloquées endéans les 10 jours ouvrables avec augmentation de la date de validité des soldes sur le compte « titre-repas » d'une durée de 10 jours à dater de la déclaration de blocage de la Carte ;
- remplacement d'une carte défectueuse, renvoyée à l'adresse de Monizze SA par lettre recommandée, dans les 10 jours à dater de la réception de la carte : une carte effectivement défectueuse sera remplacée aux frais de Monizze, dans le cas où la carte est jugée fonctionnelle, elle sera renvoyée au frais administratif de 25 €, dans le cas où la défectuosité était due à une utilisation impropre, une nouvelle carte sera produite aux coûts prévus dans le Contrat.

3.7 Maintenir ses systèmes informatiques et leur fonctionnalité en accord avec la législation en vigueur en matière de titre-repas.

3.6 Inviter les établissements autorisés et susceptibles d'accepter les Cartes Monizze à s'affilier et à informer le Client et/ou les Bénéficiaires sur l'évolution du réseau d'acceptation.

3.8 Informer le Client de toute nouvelle fonctionnalité ou nouveau moyen de paiement compatible avec son service. Informer le Client de tout nouveau produit ou Service proposé aux Bénéficiaires par Monizze, qu'il soit ou non sujet à une demande d'inscription préalable par ceux-ci.

3.9 Monizze s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès ininterrompu à son Site Internet, ainsi qu'à ces Services, et s'efforcera en particulier à ce que le Bénéficiaire puisse disposer de ses titres-repas sans interruption.

Le Bénéficiaire a l'obligation d'informer Monizze dans les plus brefs délais de tout problème technique ou de tout dysfonctionnement qu'il constate dans l'utilisation des Services ou du Site Internet et ce conformément aux dispositions reprises dans les Conditions Générales d'Utilisation.

Monizze peut par ailleurs volontairement interrompre, sans préavis, l'accès au Site Internet ou à certains Services (1) afin de prévenir ou de remédier à une éventuelle déficience ou panne de son hardware, software, ou équipements de communication, (2) si Monizze le juge utile, notamment, et sans limitation, en cas de tentative de piratage, de détournement de fonds, abus/fraude ou (3) afin d'assurer la maintenance ou d'apporter des améliorations/sécurisations.

Monizze sera également en droit de suspendre l'accès aux Services à un Bénéficiaire particulier (1) si elle l'estime nécessaire pour prévenir ou remédier à des abus ou fraudes ou utilisations des Services contraires aux finalités et Conditions Générales d'Utilisation, (2) si elle a des soupçons raisonnables de tels abus/fraudes/utilisations, ou (3) pour se conformer à des demandes ou instructions émanant de personnes, organes ou autorités compétents.

3.10 Monizze s'engage à traiter toutes les données personnelles des Bénéficiaires reçues du Client en conformité avec les instructions de ce dernier (admettant qu'il soit le responsable du Traitement) et avec les lois applicables en matière de protection de la vie privée (loi du 8 décembre 1992) et en matière de communications électroniques.

ARTICLE 4 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

4.1 Communiquer, lors de sa commande ou souscription à un ou plusieurs services de Monizze, les informations précises et complètes à Monizze, en vue (1) de créer les nouveaux Comptes Bénéficiaire et les Cartes, (2) de les créditer, (3) de les régulariser suivant les stipulations de la législation en la matière, et (4) de mettre à jour toute information communiquée en vue du fonctionnement du service (par exemple, l'état d'un Bénéficiaire) ; et communiquer toute information relative au Bénéficiaire raisonnablement nécessaire à Monizze pour remplir ses obligations au titre du Contrat ;

4.2 Obtenir l'autorisation du Bénéficiaire, pour autant que cela soit légalement requis, pour que Monizze puisse utiliser ses données (personnelles) uniquement en vue de permettre au Service de pouvoir fonctionner correctement, en particulier en matière de sécurisation des transactions et d'identification du Bénéficiaire et, en général, de respecter toutes les obligations lui incombant au titre de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée ;

4.3 Le Client s'engage en tout temps et en toutes circonstances à se conformer à la législation en vigueur en matière des chèques-repas, et notamment et de façon non exhaustive, en matière de lois sociales et du traitement des avantages fiscaux. Le Client défendra Monizze et tiendra quitte et indemne Monizze de tout dommage, perte, plainte ou recours relative au fait ou à l'allégation que le Client aurait failli à ses obligations au titre du présent article ;

4.4 S'acquitter de ses obligations de paiements du montant total des valeurs faciales des chèques-repas sur le compte-tiers et des charges dues associées à l'ensemble des Services et de leur TVA sur le compte indiqué par Monizze ;

4.5 Autoriser Monizze de proposer des services additionnels, sujets à un accord individuel préalable des Bénéficiaires pour autant que ces propositions soient conformes aux dispositions légales en vigueur ;

4.6. Le Client confirme avoir reçu et lu les Conditions Générales d'Utilisation – soit l'utilisation du Service sur son site et application mobile - qui lieront le Bénéficiaire à Monizze. Le Client se porte fort pour tous les Bénéficiaires qu'il aura indiqués, qu'ils respecteront les Conditions Générales d'Utilisation. Il défendra Monizze et tiendra quitte et indemne Monizze de tout dommage, perte, plainte ou recours de tiers résultant d'un quelconque comportement contraire aux Conditions Générales d'Utilisation par un de ses Bénéficiaires ;

4.8 En cas d'erreur de commande, qu'elle soit placée par le Client ou un tiers dûment autorisé à le faire – par exemple le secrétariat social du Client ou sa fiduciaire – ou changement de commande, ou tout autre service additionnel non prévu au Contrat et demandant une intervention du service de Support de Monizze, le Client s'engage à dédommager Monizze au titre d'un frais de service administratif de 45,00 € (hors TVA) par demande.

ARTICLE 5 Prix et Paiement

5.1 Les chèques-repas de Monizze seront vendus à un prix équivalent à leur valeur faciale. Les conditions de prix des Services de Monizze sont clairement indiquées au Contrat de Service entre le Client et Monizze.

5.2 Le paiement de la valeur faciale des chèques-repas doit être effectué au moment spécifié aux conditions particulières figurant au Contrat de Service et, à défaut, au plus tard à la réception de la demande de virement ou versement y afférent. Ces paiements se font sur un compte-tiers conformément aux dispositions légales en vigueur.

5.3 Le paiement des Services et des taxes applicables se fera mensuellement au même moment que le paiement des valeurs faciales. Ces paiements se font sur le compte de la société Monizze indiqué sur la facture.

Monizze reste en tout temps le propriétaire des Moyens de paiement compatibles Monizze. Le Bénéficiaire, titulaire d'un Moyen de paiement compatible Monizze reste en tout temps responsable de l'utilisation du Moyen de paiement. Il est également responsable en cas de perte, de vol ou d'endommagement du Moyen de paiement.

Les Comptes Bénéficiaire ne seront crédités qu'une fois l'intégralité des factures échues dûment payée.

5.4 Sans préjudice aux dispositions qui précèdent, tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure, le débit d'intérêts de retard, calculé au taux prévu par l'article 5 al. 2 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Tout retard de paiement autorise en outre Monizze de plein droit et sans mise en demeure à suspendre le Service jusqu'au paiement complet des sommes dues restées impayées.

5.5 Le règlement du prix peut se faire, au choix du Client, par virement bancaire sur le compte de la société Monizze indiqué sur la facture ou peut faire l'objet d'une domiciliation SEPA direct debit. Si le paiement s'effectue via le système de domiciliation bancaire, le Client mandate Monizze à cette fin en signant un mandat de domiciliation SEPA.

ARTICLE 6 Facturation

La facturation est réalisée sous la forme électronique.

Les factures électroniques seront mises à la disposition du Client sur la plate-forme internet désignée par Monizze. Monizze garantit l'authenticité de l'origine des factures émises sous format électronique, l'intégrité de leur contenu et leur lisibilité. La force probante de ces factures électroniques est expressément acceptée par le Client.

ARTICLE 7 Durée et Résiliation

7.1 Les présentes Conditions Générales sont, sauf dispositions particulières contraires, applicables à toutes les fournitures de service de Monizze au Client.

7.2 Le Contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut être inférieure à un (1) an, prenant cours à la date de sa signature. Ensuite, le Contrat est renouvelé tacitement chaque fois pour une période d'un an à moins qu'une des Parties ne résilie le Contrat moyennant un préavis par lettre recommandée d'au moins deux (2) mois avant le renouvellement.

7.3. En cas de résiliation, il est entendu que :
Monizze continuera à fournir les Services aux Bénéficiaires indiqués par le Client, jusqu'à expiration du solde de leurs Comptes.

ARTICLE 8 Révision des prix

8.1 Les prix sont valides pour une période de douze (12) mois à dater de la signature du Contrat de Services.

8.2 Les prix des Services sont revus annuellement à la date anniversaire du Contrat de Service conformément à la formule suivante :

- $P = P0 (0,2 + 0,8 S/S0)$
- P : le prix de service ajusté,
- P0 : le prix du service actuel,
- S : l'indice national (salariés et coûts sociaux) publié par Agoria, valide au mois précédent la date d'anniversaire de signature du Contrat de Service,
- S0 : l'indice salarial valide au mois précédent la date de signature du Contrat de Service.

8.2 Monizze se réserve le droit, à tout moment moyennant préavis de 3 mois notifié au Client, par lettre recommandée, de modifier le prix de ses prestations. Dans ce cas le Client sera en droit de mettre fin au Contrat de Services à la date d'entrée en vigueur du nouveau prix et ce moyennant notification, par lettre recommandée au moins 15 jours avant la date d'entrée en vigueur du prix modifié. A défaut, le prix modifié sera considéré comme ayant été expressément accepté par le Client.

8.3 Les prix et tarifs convenus entre les Parties ont été établis en fonction des prestations de Monizze d'une part et sur base du nombre de Bénéficiaires communiqué par le Client. Si le nombre de Bénéficiaires ou la valeur faciale annuelle de commande communiqué par le Client venait à évoluer de 15% ou plus (à la hausse comme à la baisse), le Client notifiera cette modification à Monizze. Le Client accepte que dans ce cas que Monizze ajuste les tarifs et prix en fonction.

ARTICLE 9 Droit de propriété intellectuelle

Tous droits de propriété intellectuelle en rapport avec les Services ou le Site Internet appartiennent à Monizze ou à ses fournisseurs.

Les Moyens de Paiement peuvent comporter du Microcode (désigne le microcode, le système input/output de base, les logiciels utilitaires, les drivers de dispositifs, les diagnostics et tout autre code) par ailleurs assujettis aux exclusions spécifiées dans les licences qui les accompagnent fournis avec un Moyen de Paiement Monizze aux fins de rendre opérationnelle une fonction du Moyen de Paiement telle qu'elle est indiquée dans le Contrat.

La licence d'utilisation du Microcode permet au Moyen de Paiement de fonctionner conformément à ses spécifications et à l'autorisation donnée au Client et aux Bénéficiaires par Monizze au titre du Contrat. Le Client accepte (et se porte fort que ses Bénéficiaires acceptent) d'utiliser le Microcode uniquement de la façon spécifiée dans ce Contrat et dans le contrat de licence applicable.

Monizze, l'une de ses filiales ou un tiers est propriétaire du Microcode y compris des droits d'auteur et de toutes les copies du Microcode (ce qui inclut l'original du Microcode, ses copies et les copies de copies). Le Microcode est protégé par des droits d'auteur et est concédé sous licence (et non pas vendu).

Il n'y a pas transfert de propriété lorsque Monizze fournit des Moyens de Paiement, des conversions ou des mises à niveau consistant uniquement en Microcode.

ARTICLE 10 Protection des données

Si le Client fournit ou rend accessibles à Monizze des données personnelles (au sens défini par la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et par toutes les autres lois belges en la matière) dans le cadre du présent Contrat, Monizze traitera ces données personnelles sous l'autorité exclusive du Client, conformément à ses instructions et à la seule fin de s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes du présent Contrat. Les données à caractère personnel resteront la propriété du Client et lui seront restituées lorsqu'elles ne seront plus nécessaires à Monizze pour s'acquitter de ses obligations contractuelles.

Monizze prendra toutes mesures techniques et organisationnelles jugées appropriées par le responsable du traitement pour protéger les données personnelles de toute forme de traitement illégal ou non autorisé.

Monizze s'engage à ne pas communiquer les données personnelles des Bénéficiaires à des tiers, hormis à ses fournisseurs ou sous-traitants dans la mesure où cette communication est nécessaire pour l'exécution des Services et la gestion de la relation contractuelle avec le Client. Pour autant que de besoin, le Client marque son accord pour la communication par Monizze des données personnelles des Bénéficiaires dans le cas susvisé. Cet accord vaut également au cas où la communication se fait vers un pays non-membre de l'Espace Economique Européen ne garantissant pas un niveau de protection adéquat. Au sein de Monizze l'accès aux données personnelles du Bénéficiaire sera limité aux personnes qui en auront besoin pour l'exercice de leurs fonctions.

Le Bénéficiaire a un droit d'accès à ses données personnelles, et a le droit d'obtenir la rectification des données inexactes qui le concernent. Pour exercer ces droits, le Bénéficiaire pourra accéder au site sécurisé myMonizze.be et pourra y corriger lui-même les données inexactes.

ARTICLE 11 Limitation de responsabilité

11.1 Monizze est responsable de son dol ou de sa faute lourde. Elle n'est pas responsable d'une faute légère (occasionnelle ou non).

Monizze ne peut en aucun cas être tenue responsable vis-à-vis du Client ou du Bénéficiaire de tout dommage causé par un cas de force majeure ou des mesures prises par les autorités belges ou européennes. En conséquence, et sans que cette énumération ne soit exhaustive, elle ne répond pas des conséquences préjudiciables résultant directement ou indirectement de tout fait échappant à son contrôle raisonnable, et notamment (1) d'un incendie ou d'une inondation, (2) d'une panne d'électricité, (3) de la grève de son personnel ou d'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, (4) de pandémies, (5) des erreurs ou (6) d'une interruption technique ou (7) autre des activités des services belges ou étrangers du télégraphe, du téléphone, de la poste, de sociétés de transport privé ou des opérateurs de téléphonie mobile.

Monizze ne pourra également en aucun cas être tenue responsable de tout problème de paiement ou autre survenu à la suite (1) d'erreurs ou inexactitudes dans les informations communiquées par les Marchands à leurs clients quant à l'utilisation du système de paiement proposé (notamment erreur dans les Shortcodes renseignés, etc.), (2) de tout problème technique ou autre survenu auprès d'un Marchand.

Dans tous les cas où la responsabilité de Monizze est engagée, celle-ci sera limitée aux dommages qui constituent la conséquence nécessaire, prévisible et inévitable de la faute de Monizze et ne peut en aucun cas donner lieu à une



indemnisation des préjudices indirects de nature financière, commerciale ou autre. La responsabilité de Monizze sera toujours limitée à un maximum de dix mille (10.000) Euro par an et par Client, tous faits générateurs confondus.

11.2 Le Client supporte entièrement le risque de malveillance de son fait ou du fait de ses Bénéficiaires des Services de Monizze et est entièrement responsable des abus et des fraudes que les membres de son personnel ou autres travailleurs pourraient commettre dans l'utilisation des Services et produits de Monizze et engage vis-à-vis de Monizze et des tiers, son entière responsabilité du fait de son (ses) préposé(s).

Monizze se réserve le droit de mettre fin à son contrat avec le Client sans préavis ni indemnité si le Client ou ses préposés (1) utilisent les Services à des fins frauduleuses ou (2) ne respectent pas ou ne font pas respecter les termes du Contrat ou des Conditions Générales d'Utilisation.

ARTICLE 12 Cession et Sous-traitance

12.1 Cession

Le Client ne peut céder ses droits et obligations au titre du présent Contrat ou s'en défaire de quelque autre manière sans l'approbation écrite préalable de Monizze. Toute tentative de cession en violation du présent Article sera frappée de nullité.

12.2 Sous-traitance

La sous-traitance par Monizze est autorisée sans que ne soit nécessaire la moindre autorisation du Client.

ARTICLE 13 Droit applicable et juridiction compétente

Le Contrat de Service et les présentes Conditions Générales sont soumis au droit belge.

Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

ARTICLE 14 Divers

14.1 Ordre de Priorité

En cas d'incompatibilité, les documents prévaudront selon l'ordre de priorité décroissante suivant :

1. Le Contrat de Service ;
2. La commande ;
3. Les présentes Conditions Générales.

14.2 Abandon/recours cumulés

Aucun retard, défaut ou abandon d'exercice ou exercice partiel d'un quelconque droit ou remède par l'une des deux Parties ne pourra avoir pour effet de limiter, altérer, exclure, annuler, ce droit ou remède, entraîner son abandon ou l'affecter en quelque autre manière.